



ST GERVAIS EN BELIN

MAIRIE

2, Rue de Touraine

Tél : 02 43 42 00 86

Mail : mairie@stgervaisenbelin.fr

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal****Délibération n° 2021 01 01****Date de convocation :**

28 décembre 2020

**Date d'affichage :**

5 janvier 2021

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Objet : Ouverture de  
trois lignes de  
trésorerie concernant  
des investissements

**Étaient présents :** Mathilde PLU, Christian BARBEAU, Claudine BIZOT, Laurent COCHONNEAU, Christophe LALOU, Jean-Yves BOURGE, Alexis COME, Laura COUTABLE, Michel DEROUINEAU, Sarah-Claude KIEFER, Béatrice LEVASSEUR, Anne-Sophie MAZE, Gautier MICHELIN, Marie-Noëlle ORTION, Sébastien PIERRE, Christophe POMMIER,

**Étaient absents excusés :**

Marie-Line REVEL pouvoir à Claudine BIZOT

Raphaëlle DUCHESNE pouvoir à Anne-Sophie MAZE

Sophie GIRARD

**Secrétaire de séance :**

Claudine BIZOT est désignée en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

Laurent COCHONNEAU demande aux membres du Conseil municipal d'ouvrir trois lignes de trésorerie pour une chaudière à remplacer, le lot 7 du marché de la MAM et les travaux du SIDERM route de Normandie, afin de pouvoir régler les entreprises avant le vote du budget :

21 318	pour un montant de 2 000 € (chaudière)
2313	pour un montant de 25 000 €
2315	pour un montant de 25 000 €

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé les membres présents

Pour copie au registre

Saint Gervais en Belin, le 4 janvier 2021

La Maire





SAINT GERVAIS EN BELIN  
MAIRIE  
2, Rue de Touraine  
Tél : 02 43 42 00 86  
Mail : mairie@stgervaisenbelin.fr

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217202878-20210104-20210102-DE  
en date du 08/01/2021 ; REFERENCE ACTE : 20210102

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal

### Délibération n° 2021 01 02

**Date de convocation :**

28 décembre 2020

**Date d'affichage :**

5 janvier 2021

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Objet : Devis du  
SIDERM rue de  
Normandie

**Etaient présents :** Mathilde PLU, Christian BARBEAU, Claudine BIZOT, Laurent COCHONNEAU, Christophe LALOU, Jean-Yves BOURGE, Alexis COME, Laura COUTABLE, Michel DEROUINEAU, Sarah-Claude KIEFER, Béatrice LEVASSEUR, Anne-Sophie MAZE, Gautier MICHELIN, Marie-Noëlle ORTION, Sébastien PIERRE, Christophe POMMIER,

**Étaient absents excusés :**

Marie-Line REVEL pouvoir à Claudine BIZOT  
Raphaëlle DUCHESNE pouvoir à Anne-Sophie MAZE  
Sophie GIRARD

**Secrétaire de séance :**

Claudine BIZOT est désignée en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

Laurent COCHONNEAU propose aux membres du conseil municipal de valider le devis du SIDERM d'un montant de 23 596.55 € HT concernant le déplacement de la canalisation d'eau potable.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé les membres présents

Pour copie au registre

Saint Gervais en Belin, le 4 janvier 2021

La Maire,

Mathilde PLU

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**Délibération n° 2021 01 03**

**Date de  
convocation :**

28 décembre 2020

**Date d'affichage :**

5 janvier 2021

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Objet : balayage CDC  
OBB

**Étaient présents :** Mathilde PLU, Christian BARBEAU, Claudine BIZOT, Laurent COCHONNEAU, Christophe LALOU, Jean-Yves BOURGE, Alexis COME, Laura COUTABLE, Michel DEROUINEAU, Sarah-Claude KIEFER, Béatrice LEVASSEUR, Anne-Sophie MAZE, Gautier MICHELIN, Marie-Noëlle ORTION, Sébastien PIERRE, Christophe POMMIER,

**Étaient absents excusés :**

Marie-Line REVEL pouvoir à Claudine BIZOT  
Raphaëlle DUCHESNE pouvoir à Anne-Sophie MAZE  
Sophie GIRARD

**Secrétaire de séance :**

Claudine BIZOT est désignée en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

Mathilde PLU présente la convention pour le groupement de commande balayage avec la communauté de communes Orée de Bercé belinois. La convention est prise pour une durée de 3 ans pour cette année la commune paiera 1666.50 € TTC.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé les membres présents

Pour copie au registre

Saint Gervais en Belin, le 4 janvier 2021





St GERVAIS EN BELIN  
 MAIRIE  
 2, Rue de Touraine  
 Tél : 02 43 42 00 86  
 Mail : mairie@stgervaisenbelin.fr

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**Délibération n° 2021 01 04**

**Date de convocation :**

28 décembre 2020

**Date d'affichage :**

5 janvier 2021

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Objet : Choix de l'entreprise pour le lot 7 de la MAM

**Etaient présents :** Mathilde PLU, Christian BARBEAU, Claudine BIZOT, Laurent COCHONNEAU, Christophe LALOU, Jean-Yves BOURGE, Alexis COME, Laura COUTABLE, Michel DEROUINEAU, Sarah-Claude KIEFER, Béatrice LEVASSEUR, Anne-Sophie MAZE, Gautier MICHELIN, Marie-Noëlle ORTION, Sébastien PIERRE, Christophe POMMIER,

**Étaient absents excusés :**

Marie-Line REVEL pouvoir à Claudine BIZOT  
 Raphaëlle DUCHESNE pouvoir à Anne-Sophie MAZE  
 Sophie GIRARD

**Secrétaire de séance :**

Claudine BIZOT est désignée en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

Après l'étude réalisée par l'architecte la notation est la suivante :

Candidats	Valeur Technique/55	Prix /45	Note finale /100
BOULFRAY	51	45	96
PARCE DECORS	46	40.60	86.60

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de retenir l'entreprise BOULFRAY pour un montant HT de 24 974,29.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil approuvent à l'unanimité le choix de l'entreprise BOULFRAY.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé les membres présents

Pour copie au registre

Saint Gervais en Belin, le 4 janvier 2021

La Maire,





SAINT GERVAIS EN BELIN  
MAIRIE  
2, Rue de Touraine  
Tél : 02 43 42 00 86  
Mail : mairie@stgervaisenbelin.fr

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal

Délibération n° 2021 01 05

**Date de  
convocation :**

28 décembre 2020

**Date d'affichage :**

5 janvier 2021

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Objet : Devis  
caniroute 2021

**Etaient présents :** Mathilde PLU, Christian BARBEAU, Claudine BIZOT, Laurent COCHONNEAU, Christophe LALOU, Jean-Yves BOURGE, Alexis COME, Laura COUTABLE, Michel DEROUINEAU, Sarah-Claude KIEFER, Béatrice LEVASSEUR, Anne-Sophie MAZE, Gautier MICHELIN, Marie-Noëlle ORTION, Sébastien PIERRE, Christophe POMMIER,

**Étaient absents excusés :**

Marie-Line REVEL pouvoir à Claudine BIZOT  
Raphaëlle DUCHESNE pouvoir à Anne-Sophie MAZE  
Sophie GIRARD

**Secrétaire de séance :**

Claudine BIZOT est désignée en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

Christophe LALOU présente la convention de fourrière animale avec la société CANIROUTE pour l'accueil des animaux pour l'année 2021 à compter du 31 janvier 2021 au 1<sup>er</sup> février 2022.

- La capture des animaux errants (chats, chiens et autres),
- La capture des animaux dangereux (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie) et leur placement en boxes sécurisés,
- Le transport des animaux décédés, de jour comme de nuit, y compris les jours fériés.
- L'évacuation vers les fourrières 24h/24
- L'identification des animaux tatoués ou identifiables par puce électronique
- L'assistance vétérinaire 24h/24

Cette prestation aura un coût annuel de 3 514.56 € TTC soit 1.68 € par habitant.

A la restitution de l'animal, le propriétaire devra s'acquitter des frais de restitution incluant le coût d'identification auprès de la Centrale Canine, des frais de garde, de tatouage et de vaccination.

Ceci exposé les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé les membres présents

Pour copie au registre

Saint Gervais en Belin, le 4 janvier 2021

Le Maire,





St GERVAIS EN BELIN  
MAIRIE  
2, Rue de Touraine  
Tél : 02 43 42 00 86  
Mail : mairie@stgervaisenbelin.fr

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Délibération n° 2021 01 06**

**Date de convocation :**

28 décembre 2020

**Date d'affichage :**

5 janvier 2021

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Objet : Devis CONTY

**Étaient présents :** Mathilde PLU, Christian BARBEAU, Claudine BIZOT, Laurent COCHONNEAU, Christophe LALOU, Jean-Yves BOURGE, Alexis COME, Laura COUTABLE, Michel DEROUINEAU, Sarah-Claude KIEFER, Béatrice LEVASSEUR, Anne-Sophie MAZE, Gautier MICHELIN, Marie-Noëlle ORTION, Sébastien PIERRE, Christophe POMMIER,

**Étaient absents excusés :**

Marie-Line REVEL pouvoir à Claudine BIZOT  
Raphaëlle DUCHESNE pouvoir à Anne-Sophie MAZE  
Sophie GIRARD

**Secrétaire de séance :**

Claudine BIZOT est désignée en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

Mathilde PLU présente le devis pour le contrat de maintenance informatique. Seule la société Conty a été contactée car elle est l'actuelle prestataire et c'est elle qui a fourni les matériels informatiques.

Le montant du devis est de 990 € HT.

Mme la maire demande aux membres du conseil de l'autoriser ce devis de 990 € HT auprès de la société Conty.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil approuvent à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé les membres présents

Pour copie au registre

Saint Gervais en Belin, le 4 janvier 2021

La Maire,

